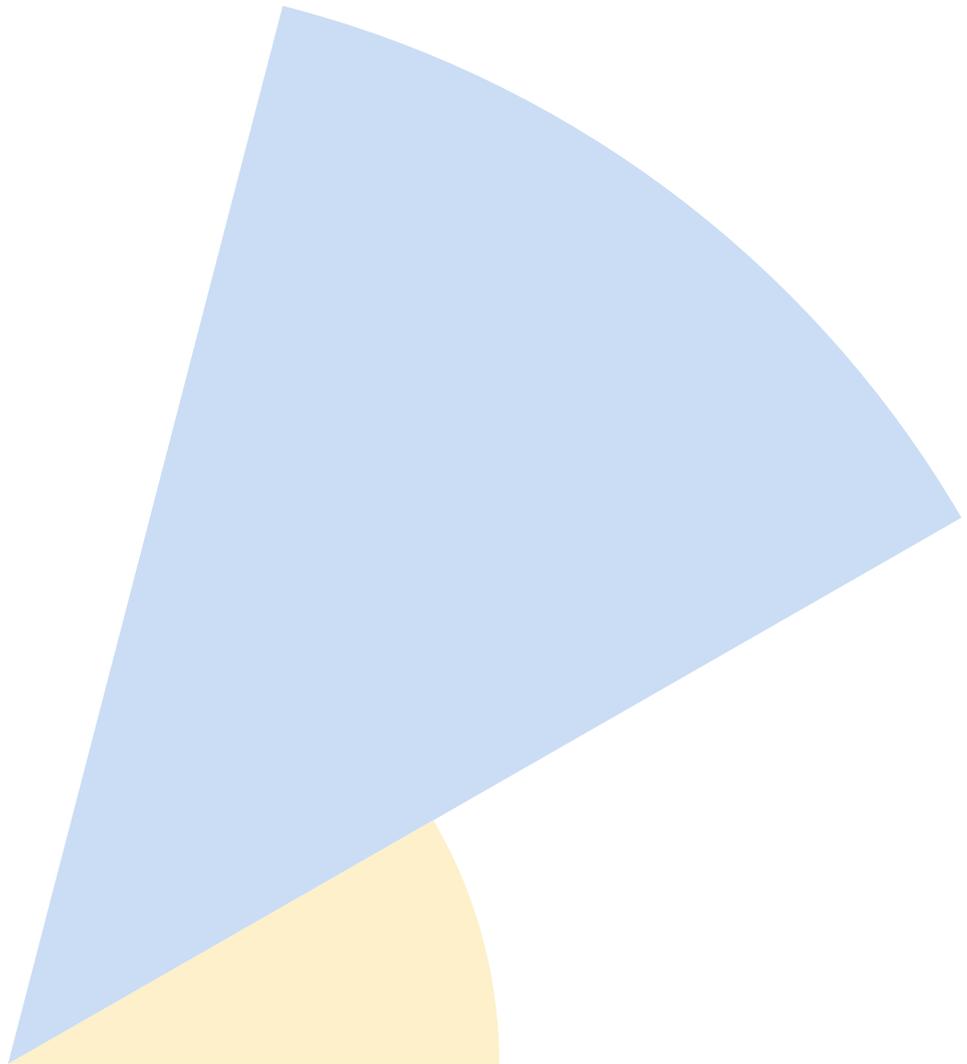


# Unions et ruptures



# Moins de mariages et plus de ruptures d'union

Le nombre de mariages diminue depuis 45 ans. Néanmoins, le Pacs, offrant un autre mode d'union aux couples, fait progresser le nombre d'alliances. En 2020, les mesures de confinement ont affecté les mariages mais aussi leur saisonnalité. Dans la région, les couples de personnes de même sexe se marient ou contractent un Pacs moins souvent qu'en France. Le nombre de ruptures d'union augmente.

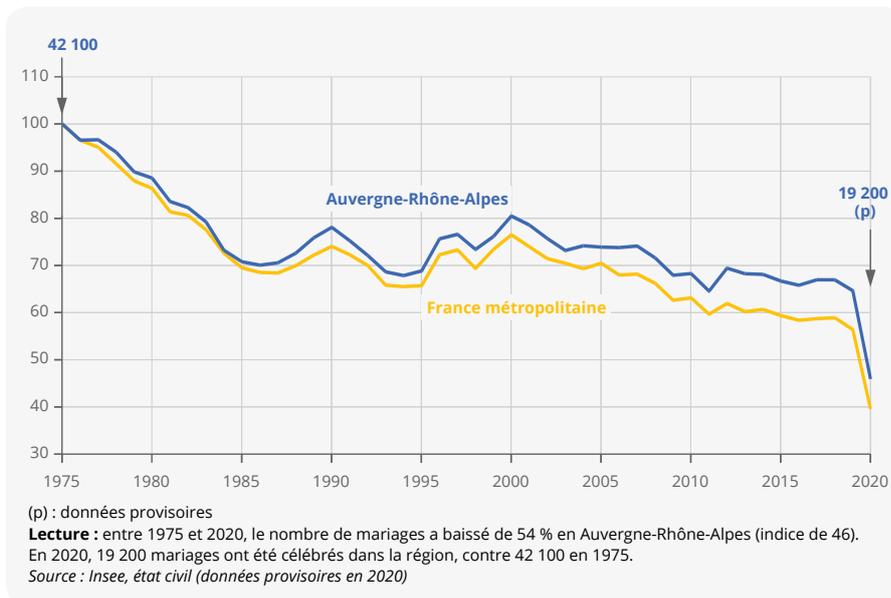
## Moins de mariages mais plus d'unions

Dans la région, 19 200 mariages ont été célébrés en 2020, soit 12,7 % des mariages métropolitains. Le Rhône, l'Isère et la Haute-Savoie regroupent plus de la moitié des mariages régionaux. Le nombre de mariages a baissé de 1975 à 1985, pour se stabiliser jusqu'au milieu des années 2000. Il a ensuite amorcé une baisse continue, faible dans les années 2010, pour chuter brutalement en 2020 à cause de la crise sanitaire ► **figure 1**. Les mesures strictes du printemps 2020 avec les confinements, les fermetures des activités dites « non essentielles » et d'une grande partie des administrations, dont les mairies, l'interdiction de sortir et les restrictions de rassemblement n'ont en effet pas permis à certains couples de se marier, et nombre d'entre eux ont préféré différer leur mariage.

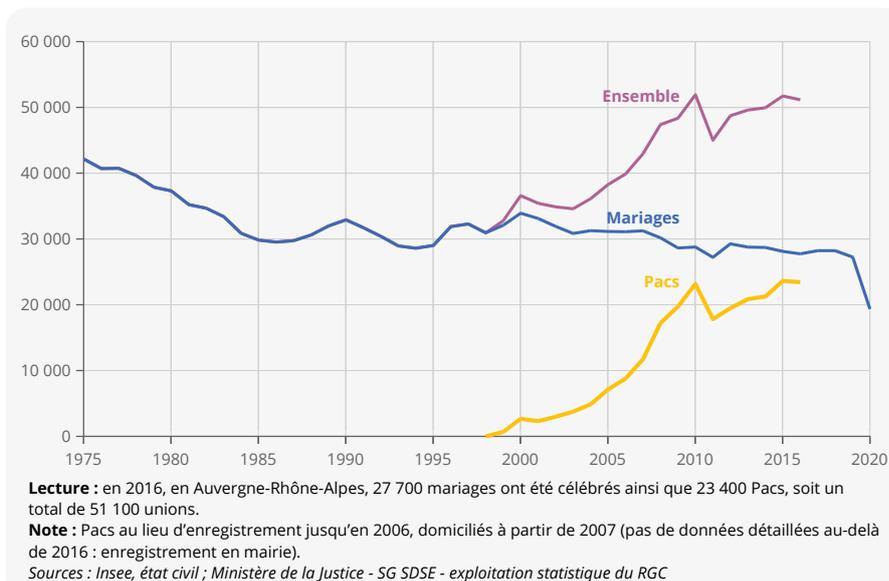
Si le nombre de mariages diminue, celui des Pacs augmente depuis sa création et jusqu'en 2016, où 23 400 Pacs ont été contractés en Auvergne-Rhône-Alpes. Il est possible depuis 2017 de contracter un Pacs en mairie ou chez un notaire, mais les données au niveau régional ne sont pas encore disponibles. Comme pour les mariages, le Rhône, l'Isère et la Haute-Savoie concentrent la moitié des Pacs. Ainsi, en cumulant mariages et Pacs, le nombre d'unions dans la région augmente pour atteindre 51 200 en 2016. Le Pacs représentait 46 % des unions en 2015 et 2016 ► **figure 2**.

Tous les départements sont concernés par la baisse du nombre de mariages, mais certains le sont moins que d'autres. En effet, entre 1975 et 2019, l'Ain et la Haute-Savoie affichent une baisse modérée. Ils bénéficient d'une augmentation importante de la population, notamment du fait de l'attractivité transfrontalière, et de nombreuses arrivées de personnes entrant dans la vie active, moment de vie où les mariages sont fréquents. À l'opposé, le Cantal et l'Allier enregistrent les baisses les plus importantes du fait d'un recul démographique et du vieillissement de la population. En revanche, la crise sanitaire de

## ► 1. Évolution des mariages entre 1975 et 2020 en Auvergne-Rhône-Alpes et en France métropolitaine (base 100 en 1975)



## ► 2. Nombre de mariages et de Pacs entre 1975 et 2020 en Auvergne-Rhône-Alpes



2020 a accentué la baisse du nombre de mariages dans tous les départements de la région.

Les mesures sanitaires ont conduit à un nombre extrêmement faible de mariages en avril et en mai 2020. En 2018 et 2019, le nombre de mariages montait en puissance au printemps pour atteindre un pic au mois de juin. En 2020, avec la reprise progressive des activités à partir de mi-mai, le pic n'a eu lieu qu'en septembre. L'impact du confinement de novembre est moins important dès lors que les mesures, moins draconiennes, permettaient une activité commerciale et administrative ainsi que la possibilité de rassemblements réduits. Le nombre de mariages est ainsi équivalent en novembre 2020 à ce qu'il était les années précédentes, ce mois restant habituellement une période creuse pour les mariages. ► **figure 3.**

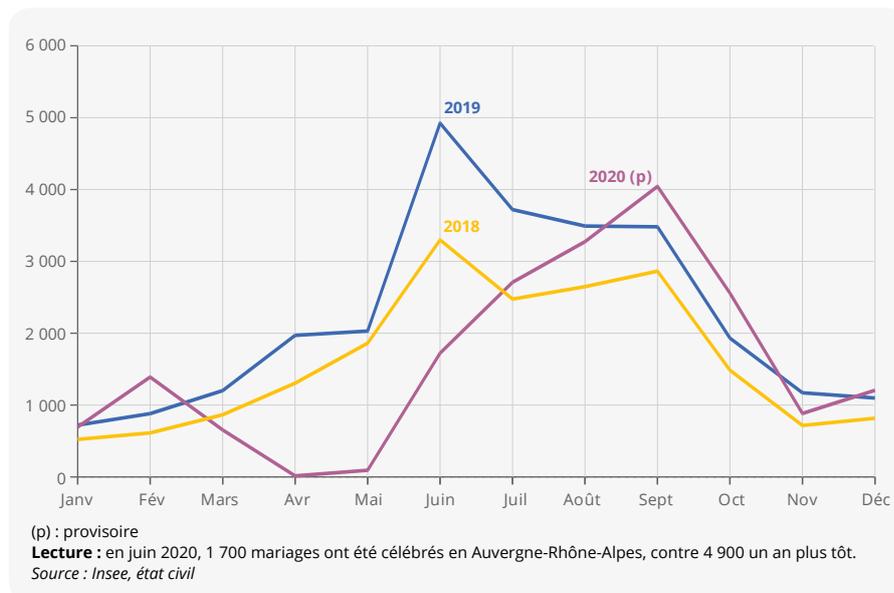
En 2017, le **taux de nuptialité** de la région s'établit à 3,6 mariages pour 1 000 habitants. Il diminue depuis 2007, où il était de 4,7 ‰. Selon les estimations, il serait deux fois plus faible en 2020, atteignant 2,4 ‰ ► **figure 4**, principalement du fait de la chute du nombre de mariages imputable à la crise sanitaire. Toujours selon les estimations, en 2020, le Cantal (1,5 ‰), la Haute-Loire (1,8 ‰), l'Allier (1,9 ‰) et le Puy-de-Dôme (1,9 ‰) auraient les plus faibles taux de nuptialité de la région, contrairement à l'Isère (2,5 ‰), la Haute-Savoie (2,6 ‰) et le Rhône (2,8 ‰) ► **figure 5.**

### Une part d'unions de personnes de même sexe plus faible que la moyenne métropolitaine

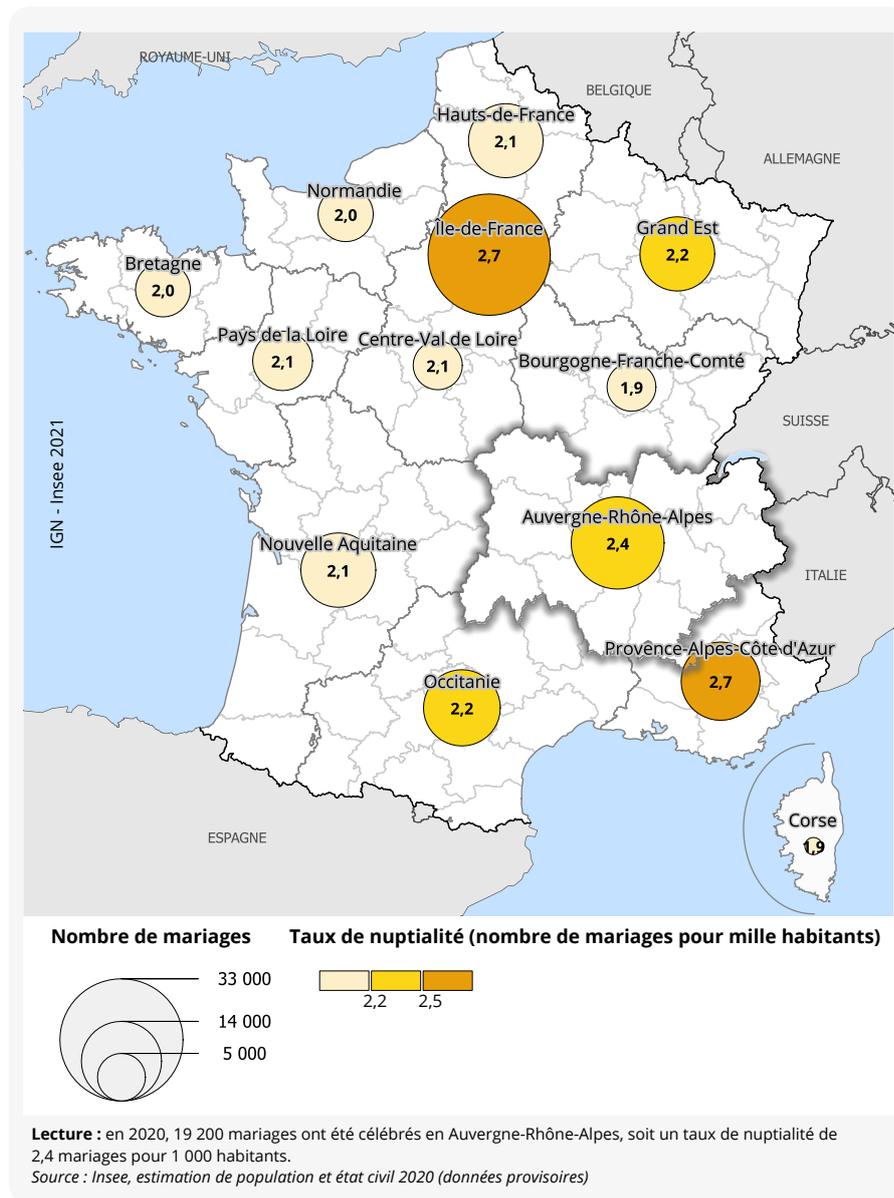
La fréquence des mariages entre personnes de même sexe est légèrement moins importante dans la région qu'en France métropolitaine. En 2019, 710 mariages de personnes de même sexe ont été célébrés en Auvergne-Rhône-Alpes, soit 11,6 % du total métropolitain. Ainsi, en Auvergne-Rhône-Alpes, les mariages entre personnes de même sexe représentent 2,6 % de l'ensemble des mariages (2,8 % en France métropolitaine). La part de Pacs entre personnes de même sexe est similaire à celle des mariages. En 2016, ils représentaient 2,6 % de l'ensemble des Pacs de la région.

Depuis qu'il est possible aux couples de même sexe de se marier, en 2013, 5 500 mariages ont été célébrés. Sur ces six années, les mariages entre personnes de même sexe représentent 2,8 % de l'ensemble des mariages dans la région, et 3,3 % en France métropolitaine. Depuis 2013, cette part est plus importante dans le Rhône (3,4 %) et l'Allier (3,1 %), elle l'est bien moins dans le Cantal (1,9 %) et dans la Loire (2,1 %).

### ► 3. Nombre de mariages par mois entre 2018 et 2020 en Auvergne-Rhône-Alpes

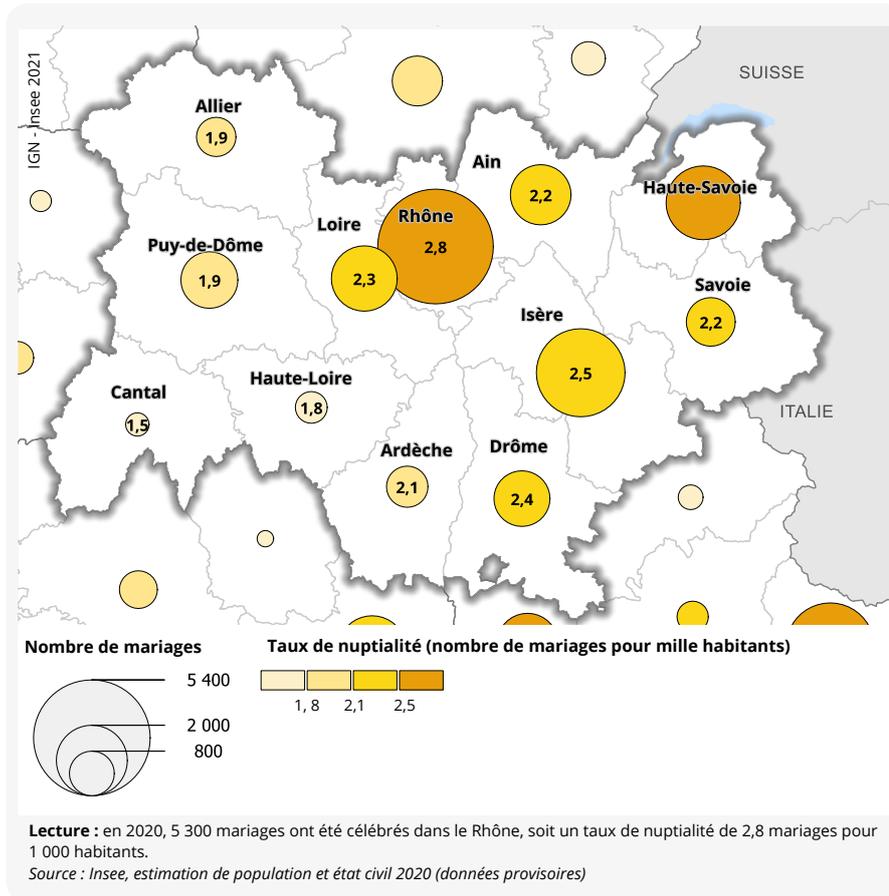


### ► 4. Nombre de mariages et taux de nuptialité en 2020 par région



► 5. Nombre de mariages et taux de nuptialité en 2020 par département

Vers une augmentation des ruptures d'union ?



En Auvergne-Rhône-Alpes, 16 000 divorces ont été prononcés en 2016, soit l'équivalent de 2007 (les données sur les divorces au niveau régional au-delà de 2016 ne sont pas encore disponibles). Le nombre de divorces baissait dans la région depuis 2007, mais il remonte en 2016 (+ 9 % par rapport à l'année précédente). Entre 2015 et 2016, cette hausse concerne tous les départements, sauf l'Allier et le Puy-de-Dôme. Le Cantal et le Rhône connaissent les plus fortes augmentations. La durée moyenne du mariage au moment du divorce est d'environ 14 ans. Les dissolutions de Pacs augmentent aussi, mais, dans le même temps, le nombre de contrats conclus n'a cessé d'augmenter depuis sa création en 1999. En 2016, 10 100 Pacs ont été dissous dans la région. En 2007, ce nombre était de 2 900. Toutefois, un mariage fait suite à la moitié de ces dissolutions. Une part de ces mariages est conclue entre les membres d'un ancien Pacs, sans réelle rupture d'union, l'autre part l'est entre un des membres et une autre personne. ●